



PROJET PEDAGOGIQUE

IFAS GIPES AVIGNON

Site Apt
Site Avignon
Site Cavailon



REPUBLIQUE FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION

S O M M A I R E

<u>I. PRESENTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE</u>	3
<u>II. CADRE LEGISLATIF</u>	3
1. Définition du métier	
2. Base réglementaire de la profession d'Aide-Soignant	
3. La formation	
4. Procédure de l'évaluation des acquis de l'expérience	
<u>III. PRINCIPES ET METHODES PEDAGOGIQUES</u>	4
1. Principes pédagogiques	
2. Méthodes pédagogiques	
<u>IV. REFERENTIEL DE COMPETENCES</u>	7
1. Organisation de la formation théorique	
2. Les blocs de compétences, modules de formation et modalités d'évaluation	
3. Les stages	
<u>V. COLLABORATION INTER-FILIERE</u>	
<u>VI. DEMARCHE QUALITE à L'IFAS</u>	11
<u>VII BIBLIOGRAPHIE</u>	13
<u>ANNEXES</u>	14
Annexe 1 : Contenu des modules en lien avec le référentiel de certification	
Annexe 2 : Equivalences de compétences et allègements de formation pour l'accès au diplôme d'état aide-soignant	
Annexe 3 : Organisation de la formation clinique	
Annexe 4: Dispositif d'accompagnement des apprenants	
Annexe 5 : Convention de stage	
Annexe 6 : Le portfolio	

I Présentation du projet pédagogique

Le projet pédagogique de l'équipe de l'IFAS a fait l'objet d'une concertation entre les différents intervenants formateurs et responsables pédagogiques. Sa philosophie repose sur des principes et des valeurs.

Des valeurs professionnelles et des principes

Ces valeurs sont partagées par l'équipe pédagogique et elles sont transférables auprès du patient. Ceci en lien avec le métier d'aide-soignant.

-Le respect : « Sentiment de considération envers quelqu'un, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers ». Larousse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/respect/68670>

Par respect, nous entendons respect de soi et respect de l'autre dans sa particularité (couleur de peau, religion, culture).

Cela implique une relation fondée sur les règles de civilité et une posture professionnelle basée sur l'écoute, l'acceptation des idées de l'autre et le non jugement.

Le respect, c'est la considération de l'autre ainsi que l'estime de la personne.

- L'authenticité : C'est être soi-même avec ses défauts et ses qualités, c'est faire preuve d'humilité, de franchise. C'est également s'accepter soi-même.

- La collaboration : « l'aide-soignant travaille en collaboration et sous la responsabilité de l'Infirmière diplômée d'état »

La collaboration s'entend avec l'ensemble des professionnels de santé, en respectant des valeurs éthiques, en s'adaptant aux besoins de santé des personnes prises en charge.

- La rigueur : « La plus grande liberté naît de la plus grande rigueur » Paul Valéry

C'est faire preuve de précision dans son travail, respecter les délais, les procédures, les protocoles, les bonnes pratiques.

La rigueur, c'est aussi faire preuve de ponctualité.

- La responsabilité : Situation de celui qui peut être appelé à répondre de ses actes ou d'un fait. Peut s'entendre au sens juridique ou pénal, aussi bien qu'au sens moral.

C'est aussi donner à chaque élève les moyens de faire des choix, de les assumer, de prendre des initiatives, de se positionner au sein d'un groupe.

II Cadre législatif

1. Définition du métier

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'état dans le cadre de l'article R 4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'état, défini par les articles R 4311-3 et R4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession infirmier.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne

dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de la vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

2 La base réglementaire de la profession d'Aide-Soignant

➤ La formation

Article D 4392-1 du code de la santé publique

➤ Exercice de la profession

Article R 4311-4 du code de la santé publique

➤ Ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Article R.4391-2 à R.4391-7 du code de la santé publique

➤ Validation des acquis de l'expérience et certification professionnelle

Article R.335-6 du code de l'éducation

➤ Loi n° 2002-203 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité des soins.

3. La formation

Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

4. La procédure de l'évaluation des acquis de l'expérience

Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif aux modalités d'organisation de la V.A.E pour l'obtention du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture

III Principes et méthodes pédagogiques

1. Les principes pédagogiques

- **Pédagogie différenciée** : accompagnement personnalisé par le formateur. Accompagnement dans le processus de formation. Apprenant acteur de sa formation
« *Personne ne peut apprendre seul ni grandir seul, c'est toujours un travail en interaction avec les autres* » (Paul, 2012, p.16-17) *L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique*, Recherche en soins infirmiers.
- **Approche par compétences** : Formateur accompagnateur, essai erreur en situation, TD et TP en lien avec des situations cliniques concrètes. La compétence fait appel aux savoirs cognitifs, c'est-à-dire à la capacité à mémoriser, comprendre, intégrer et mobiliser des connaissances.
« *La compétence est une intelligence pratique des situations ou activités mentales mises en jeu dans l'action. Elle s'appuie sur des connaissances acquises et des savoirs formalisés, recherchés dans la mémoire à court et long terme* » (Zarifian, 2001, p.74) *Objectif compétence*. Paris : Liaison
Acquérir des compétences propres au métier d'aide-soignant
Progression dans l'acquisition des compétences (voir planning des modules de formation)

- **Pédagogie par alternance intégrative** : mobilisation en stage des « savoirs théoriques » et « savoirs pratiques » vus en IFAS

C'est en stage que l'on pratique, c'est le lieu des soins.

Les professionnels de terrain sont dans une démarche de compagnonnage

La formation en alternance favorise la professionnalisation.

« La professionnalisation est un processus de formation d'individus aux contenus d'une profession existante » (Wittorski, 2005, p.28) *Formation, travail et professionnalisation*. Paris : L'Harmattan Un parcours de stage est établi pour chaque élève en formation au sein de l'institut de formation d'aides-soignants de l'Etablissement Régional de Formation des Professions Paramédicales

- **Pédagogie par simulation :**

Rapport HAS 2012 (https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2012-01/simulation_en_sante_-_rapport.pdf)

Le rapport de la HAS définit la simulation en santé comme "*l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins*". Cela afin d'*enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et [...] de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels*".

Principe du « *jamais la première fois sur le patient* » Minimiser les risques lors du « vrai » soin !

Matériel à disposition :

Mannequins, Salles de TP et Salles de simulation. Chambre des erreurs (Cavaillon)

La simulation en santé ne présente aucun risque pour le patient. C'est un apprentissage contextualisé basé sur l'expérience et la pratique réflexive. Cette méthode permet de développer le raisonnement clinique, l'apprentissage des procédures, ou encore de communiquer dans diverses situations et notamment dans les situations de crise.

Exemples de séquence pédagogique : **Le simulateur de vieillissement**

La réalisation de simulation avec l'utilisation d'un **simulateur de vieillissement** permet aux apprenants de vivre les manifestations du vieillissement sur le corps humain. Ceci amène les élèves à mieux comprendre les difficultés quotidiennes rencontrées par les personnes âgées mais aussi à prendre conscience de la perte de leur autonomie au quotidien dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Les 3 temps dans la pratique de la simulation :

1) Briefing

Apporter le maximum d'éléments dans la réalisation de l'acte de soin, réassurance de la part du formateur, mise en application des compétences

2) Scénarisation

L'élève est seul devant la situation complexe

3) Débriefing

Accompagnement de l'apprenant. Erreurs et réussites verbalisées et explicitées. Attitudes bienveillantes du formateur. Liens entre observation clinique et raisonnement clinique

- **Suivi pédagogique individuel et personnalisé de l'apprenant.**

Chaque élève a un formateur référent pendant l'année de formation. Le référentiel permet de mettre en place des modalités d'évaluation des acquis des élèves et de définir un dispositif d'accompagnement (cf Annexe 4)

Il est assuré toute l'année, mais des entretiens personnalisés sont mis en place, au nombre de 3 minimum pendant ce temps de formation.

Ces entretiens permettent :

1) Une guidance de l'élève

Un temps d'accompagnement pour l'aider dans sa progression et de déterminer avec lui des objectifs de progression

2) L'exploitation des résultats théoriques et pratiques (compétences en stage)

3) Une analyse de ses pratiques professionnelles.

- Aide et accompagnement individuel des élèves en difficultés.

Avec un accompagnement personnalisé, du soutien de la part du formateur dans une discipline identifiée, d'un renforcement de leurs compétences sous forme d'ateliers pratiques s'ils le souhaitent avec mise à disposition des salles de TP en dehors des temps cours et prêt de matériel.

Le référentiel de l'arrêté du 10 juin 2021 prévoit un dispositif d'accompagnement avec des modalités définies

2. Les méthodes pédagogiques

Méthodes diverses :

- Une journée de pré-rentrée est organisée, en juillet pour les sites d'Apt et Cavillon qui ont une rentrée en août, en décembre de l'année précédente pour le site d'Avignon qui a une rentrée en janvier. Cette journée permet d'accueillir les élèves des promotions, cursus complet et partiels confondus qui regroupent notamment des élèves en promotion professionnelle, des élèves bénéficiant d'allègements de formation : ASSP, SAPAT, DEA, DEAES, DEAP, ADVF, AS-MS, ARM, VAE, apprentis et redoublants.

Plusieurs temps rythment cette journée :

1^{er} temps : présentation de l'équipe complète IFAS (Directeur, cadre supérieur, cadre coordinatrice, formateurs, secrétaires), présentation des services logistique, informatique, documentation.

2^{ème} temps : par groupe de référent pédagogique, présentation de l'ingénierie de la formation (blocs, modules, période de stage). Certains pré-requis sont présentés par les référents du module. Ces documents sont consultables et mis en ligne sur l'espace numérique de travail (ENT). Un livret de prérequis en hygiène hospitalière en lien avec les dernières recommandations est remis à l'ensemble des apprenants. L'objectif étant d'harmoniser l'enseignement entre les différents cursus et de familiariser les élèves aides-soignants aux contenus théoriques de ce module.

- La dispensation des cours magistraux (CM) peut se faire dans des salles de capacité d'accueil différente, salles pouvant accueillir 20-25 élèves, salle pouvant accueillir 75 élèves, amphithéâtre pouvant accueillir 150 élèves.

- La dispensation des Travaux dirigés (TD) et des Travaux pratiques (TP) se fait par groupe de 20-25 personnes ou par sous-groupe de 10-12 personnes avec un encadrement par le formateur. Ce sont des ateliers pour apprendre une activité de soin : les soins d'hygiène et de confort, l'ergonomie, la relation et la communication...

- Les Travaux de recherche autour d'un thème et restitution devant le groupe avec régulation du formateur se font par groupe de 20-25 personnes avec un encadrement par le formateur.

- Le Groupe d'entraînement à l'analyse de pratiques professionnelles (GEAPP) est une méthode pédagogique qui consiste en une analyse de pratiques professionnelles autour d'une situation de relation et de communication rencontrée en stage. C'est un premier pas vers l'analyse des

pratiques professionnelles. « *L'analyse de pratiques n'est jamais une fin. Elle est finalisée sur la connaissance que l'on peut avoir de la pratique, à des fins de compréhension, d'évolution de cette pratique* » (Lamy, 2001)
http://probo.free.fr/textes_amis/texte_introductif_app_m_lamy.pdf

- E-Learning ou apprentissage en ligne avec comme support l'Espace Virtuel d'Apprentissage (EVA) Cette Plateforme de cours en ligne permet aux responsables de module de déposer les supports pédagogiques nécessaires à l'apprentissage de l'élève en formation (cours maintenus disponibles une année après la sortie de l'élève de formation).

Possibilité d'échange avec le formateur « tchat » et messagerie. L'ensemble des formateurs incite les apprenants à utiliser cet outil pédagogique. Les cours sont accessibles en amont du module de formation en fonction de la séquence et de la méthode pédagogique utilisées.

Le guide e-learning de l'HAS explique que « *le développement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE) amène à une utilisation accrue des formations ouvertes et à distance par voie électronique* ».

L'enseignement en ligne a de nombreux avantages comme la « flexibilité et l'accessibilité ».

Les contenus sont toujours accessibles et l'élève peut travailler à son rythme. Cette flexibilité favorise l'individualisation du parcours et facilite l'assimilation des cours.

- EPC (Espace de Parole Collective)

Groupe de parole composé d'environ 15 élèves accompagné par un(e) psychologue non membre de l'équipe pédagogique. Confidentialité et écoute dans un accompagnement sans visée thérapeutique. L'objectif est d'échanger autour du soin, des expériences vécues en stage. Temps de soutien, de travail sur les représentations du métier, la posture professionnelle.

Ce groupe de parole est mis en place, lors de chaque période de stage donc 4 fois par an. Un bilan annuel est effectué avec les psychologues référents.

Pour la psychologue, Martine Ruszniewski : « *Ça permet de faire une relecture d'une situation complexe qu'on a pu avoir avec un malade. Ces discussions nous aident à avoir des clés pour aborder des situations conflictuelles* ».

Danièle Le Boul, psychologue clinicienne, témoigne aussi : « *si cet espace est investi correctement, il apporte un soulagement. Les soignants peuvent y prendre conscience de leurs limites personnelles et de celles du collectif, comprendre qu'ils ne sont ni bons ni mauvais* ».

IV Référentiel de compétences

La formation comporte **44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures**, se répartissant en **770heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.**

+ 35 h d'Accompagnement Pédagogique Individuel (API) (Arrêté du 09/06/23)

1. Organisation de la formation théorique

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147 h
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21 h
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77 h
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182 h
• Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
• Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
• Module 9. – Traitement des informations	35 h
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70

2. Les blocs de compétences, modules de formation et modalités d'évaluation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en stage
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en stage
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri- professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	

Rôles des formateurs référents blocs de compétences et modules (cf. Annexe 1 Contenu des modules de formation en lien avec les blocs de compétences)

- Planification des cours en collaboration avec la coordinatrice pédagogique.
- Organisation en lien avec la cohérence pédagogique.
- Planification des salles et du matériel nécessaire, commande de matériel, préparation du matériel nécessaire aux TD et TP.
- Encadrement : explication des séquences pédagogiques.
- Cohérence pédagogique : innovation, enseignements adaptés, choix des intervenants (la participation d'un intervenant extérieur se fait en fonction d'un projet spécifique et cela n'engage aucune reconduction tacite pour l'année scolaire à venir. Toutefois, l'IFAS s'engage à avertir l'intervenant dans les plus brefs délais en cas de non reconduction), réajustements, coordination et gestion de l'intervention des autres enseignants.
- Mise à disposition des supports de travail.

- Elaboration des évaluations avec régulation en équipe pédagogique.
- Gestion du dossier pédagogique de l'apprenant.

Cohérence dans la chronologie des blocs et modules

Selon le cursus de formation : adaptabilité des connaissances théoriques aux apprenants.

Le choix du déroulé des blocs de compétences est discuté en équipe pédagogique afin de permettre une progression dans les apprentissages y compris pour les cursus bénéficiant d'un allègement.

Nous cherchons une cohérence ainsi qu'une pertinence dans les acquisitions. Nous essayons de mettre du lien entre les divers modules de formation pour mettre une certaine dynamique dans nos apprentissages. Ceci en tenant compte des locaux mis à notre disposition.

Chaque bloc de compétences donne lieu à un bilan avec les apprenants avec une traçabilité écrite. Une synthèse des bilans est effectuée par les référents pédagogiques modulaires et donne lieu à des réajustements si nécessaire en équipe pédagogique.

Equivalences de compétences et allègements de formation

(cf. Annexe 2)

3. Les stages

Quatre périodes en milieu professionnel (cf. Annexe 3 Organisation de la formation clinique) doivent être réalisées :

- **Période A** de 5 semaines
- **Période B** de 5 semaines
- **Période C** de 5 semaines
- **Période D** de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique. Ces stages sont effectués dans différentes structures et secteurs.

Le parcours de stage comporte **au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.**

Le référentiel de 2021 exige que les élèves réalisent **au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.**

Une convention de stage (cf. Annexe 4) est signée entre l'apprenant, le directeur de l'institut de formation et la structure d'accueil en milieu professionnel.

Préparation de stage :

Un temps de préparation de stage est prévu avant chaque période permettant d'accompagner l'élève dans la rédaction de ses objectifs de stage qu'il pourra présenter au maître de stage et/ou tuteur.

La préparation de stage s'appuie sur l'utilisation de l'outil **portfolio** (cf. Annexe 5) qui permet d'assurer le suivi de l'acquisition progressive des compétences lors des périodes d'immersion en milieu professionnel. Il permet de suivre la progression de l'élève tout au long de sa formation.

Les évaluations de mi-période et de fin de période réalisées par le tuteur en présence de l'élève

seront tracées dans le portfolio permettant ainsi de formaliser la progression des apprentissages de l'apprenant.

Le portfolio peut également être un outil de collaboration IFAS/Terrain de stage.

C'est un document qui permet de formaliser les temps de rencontre avec les professionnels du terrain dans l'objectif d'optimiser la qualité du stage et donc l'apprentissage des élèves.

Rôle du formateur auprès des professionnels de terrain

Le formateur référent de l'institut de formation assure le suivi du stagiaire au sein de l'IFAS. Cependant celui-ci se rendra sur le terrain pour informer et présenter le référentiel et ses outils (portfolio et feuille d'évaluation) aux équipes professionnelles. Le suivi des élèves par les formateurs sur le terrain est un objectif majeur ; il consiste à rencontrer l'élève et, si possible, le tuteur afin de travailler notamment les démarches de soins. Une visite minimum par stage est requise.

Exploitation de stage

Un temps d'exploitation de stage est organisé à chaque retour de stage. Ce temps permet aux formateurs référents pédagogiques de l'élève d'évaluer le ressenti de l'élève sur le stage, de vérifier l'acquisition des compétences et de récupérer les documents administratifs en lien avec le stage.

Ce temps collectif d'exploitation de stage permet un partage du vécu de chacun des apprenants et une confrontation des situations vécues par les élèves aides-soignants.

Le formateur référent du groupe a un rôle de médiateur lors de l'exploitation de stage, il permet le libre-échange de la parole entre les élèves aides-soignants.

« En résumé, le formateur doit favoriser la prise de parole point de départ d'une réflexion professionnelle tout en évitant que ce temps d'échanges ne soit ni stérile, ni passionné au risque de ne plus se trouver dans un processus d'apprentissage professionnel. » Marc Denis. Cadre de santé. CH. Bastia.

V. Collaboration inter-filière

Le besoin d'échanger et de partager a été identifié par les acteurs des filières comme une évidence. D'une part, les référentiels de ces formations nous amènent à réfléchir sur le contenu des modules, leur organisation et leur évaluation. Autant de points communs qui nous rapprochent. D'autre part, les projets pédagogiques qui reposent sur des principes et des méthodes particulières, sur les valeurs des équipes peuvent nous amener à mutualiser des procédures et outils ...

Nous poursuivrons notre collaboration inter filières IFAS/IFAP/IFA/IFSI en fonction de nos compétences.

VI. Démarche qualité à l'IFAS

L'IFAS se situe au sein d'un établissement accueillant plusieurs Instituts de Formation, ce qui favorise l'interfiliarité.

L'équipe participe à diverses actions en faveur de la qualité dans le cadre de la certification de l'établissement (Qualiopi).

Dans ce but :

- En début de formation, les apprenants remplissent un questionnaire sur les besoins et les attentes en formation.
- Un contrat de formation est signé entre chaque stagiaire et le centre de formation. Ce contrat précise les engagements réciproques.
- Une régulation collective est effectuée par les déléguées de classe en milieu de formation pour recueillir les attentes et les besoins des élèves afin de réajuster les axes de formation.

- Une évaluation individuelle de chaque période de stage et de chaque module est réalisée par les élèves.
- Les intervenants extérieurs remplissent un formulaire d'auto évaluation concernant leur intervention auprès des élèves.
- L'équipe pédagogique analyse une fois par an (en juillet) les questionnaires d'autoévaluation des intervenants afin de mener des actions d'amélioration pour l'année suivante.

En dehors de ces phases de bilan, une évaluation de la formation est effectuée en fin d'année scolaire afin de mieux cerner les difficultés et les attentes des élèves. Elle se présente sous forme d'un questionnaire rempli individuellement via Forms. Les résultats de cette évaluation ainsi que des bilans de modules sont discutés en équipe pédagogique une fois par an (en juillet) afin de mettre en place des actions d'amélioration en fonction de la pertinence des commentaires.

BIBLIOGRAPHIE

- Paul, M. (2012). *L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique*, Recherche en soins infirmiers. p.16-17
- Ruszniewski, M., Rabier G., Loucka J.M. (2007). Le groupe de parole à l'hôpital. Paris : Dunod, coll. « Thérapie ». p.153
- Wittorski, R. (2005). *Formation, travail et professionnalisation*. Paris : L'Harmattan. p.28
- Zarifian, P. (2001). Objectif compétence. Paris : Liaison. p.74

Liens internet

Rapport HAS 2012 (https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2012-01/simulation_en_sante_-_rapport.pdf)

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/respect/68670>

http://probo.free.fr/textes_amis/texte_introductif_app_m_lamy.pdf

ANNEXE 1

CONTENU DES MODULES DE FORMATION EN LIEN AVEC LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Compétences	Modules de formation
<p>1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage 2. Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources, les capacités physiques et psychiques de la personne 3. Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention 4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne 5. Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne 6. Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités 7. Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation 8. Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne 2 – Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne 3 – Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement 4 – Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale 5 –Pertinence dans l'accompagnement des aidants 	<p>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie quotidienne - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Raisonnement et démarche clinique : la recherche des informations, l'évaluation du degré d'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités physiques et psychiques de la personne, de ses besoins. • L'évaluation de la situation et des besoins d'une personne : <ul style="list-style-type: none"> - La personne et ses besoins, les cycles de vie, le développement psycho-social de l'homme à tous les âges de la vie, les groupes d'appartenance. - Les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; droits des patients ; dépendance, déficience et handicap ; le concept de fragilité. • La santé : santé publique : données démographiques, politique de santé et actualités sur les plans de santé publique, introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux (chimiques, physiques, biologiques) sur la santé humaine ; le système de santé français, le parcours de soins. • Les principales situations de vie : <ul style="list-style-type: none"> - Maternité : conception, grossesse, accouchement, suites de couches, nouveau-né. - Handicap : politique du handicap, analyse des besoins et capacités, recommandations de bonnes pratiques, les structures d'accueil, accompagnement à la rééducation et l'insertion sociales et professionnelle, rôles des professionnels, place de la famille. - Vieillesse : démographie et place de la personne âgée dans la société. - Fin de vie : aspects culturels de la mort, notions législatives et réglementaires. • Rôle de l'aide-soignant auprès d'une personne dans les principales situations de vie, y compris auprès d'une personne en situation de handicap, vieillissante ou atteinte d'une pathologie mentale notamment de troubles du neuro développement et du spectre autistique. • La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement (approche théorique et pratique) :

	<ul style="list-style-type: none"> - La conception du soin : définition des soins de la vie quotidienne ; l'état de santé stable et constants, distinction avec les soins en situation aigüe. - L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet individuel de la personne. - La relation pendant les soins. - La réalisation des soins de la vie quotidienne : <ul style="list-style-type: none"> o Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques o Aide aux gestes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, élimination, hygiène corporelle, mobilisation) et de l'administration de thérapeutiques - Qualité et sécurité des soins : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur, prévention des risques durant le soin, protocoles et procédures, ... • Les activités d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'activités d'accompagnement et/ou de maintien du lien social. - Aide aux repères dans le temps et dans l'espace. - Socialisation et inscription dans la vie citoyenne. - Les différentes dimensions d'accessibilité. - La famille et l'entourage. - Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits. - Activités collectives. - Outils d'évaluation. • L'accompagnement des aidants : place de l'aidant, les réseaux territoriaux et associatifs. <p>Recommandations pédagogiques : Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne d'une personne. L'apprentissage de l'analyse de situation permet d'identifier et de hiérarchiser les besoins, les ressources et les difficultés de la personne, et de proposer un accompagnement personnalisé. Le rôle et la place de l'aide-soignant dans l'accompagnement d'une personne sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires 2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter 3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle 4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités 2 – Repérage des situations à risque 3 – Pertinence des mesures de prévention proposées 	<p>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne - Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates - Evaluer ces actions et les réajuster <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte, les situations à risque liées à l'environnement. - Les actions de prévention. <p>Recommandations pédagogiques : Les connaissances acquises et évaluées sont reliées aux activités et soins de la vie quotidienne d'une personne. Le rôle et la place de l'aide-soignant dans le repérage et la prévention des risques sont abordés dans le cadre d'un travail en équipe interprofessionnelle.</p>

4 – Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre	Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.
---	--

Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- Etude de situation
- Evaluation des compétences en stage

Critères d'évaluation :

- 1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne
- 2 – Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne
- 3 – Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement
- 4 – Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale
- 5 – Pertinence dans l'accompagnement des aidants
- 6 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- 7 – Repérage des situations à risque
- 8 – Pertinence des mesures de prévention proposées
- 9 – Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Compétences	Modules de formation
<p>3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution 2. Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies 3. Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés 4. Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique 5. Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle 6. Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2 - Conformité des modalités de recueil des données 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent 	<p>Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions sur les pathologies prévalentes : <ul style="list-style-type: none"> - Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; les processus pathologiques. - Concept de soin. - Vocabulaire professionnel : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie. - Anatomie, physiologie des appareils et systèmes. - Physiopathologie et sémiologie des pathologies prévalentes. - La douleur physique et psychique. - Pathologies du vieillissement. - Pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie ; les conduites à risques à tout âge de la vie. - Troubles du spectre autistique et troubles du neuro-développement. • Evaluation de l'état clinique d'une personne, des changements de cet état clinique <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liées aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies. - Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle. - Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant (mesure de la température, des pulsations, de la pression artérielle, de la fréquence respiratoire, des mensurations, du volume urinaire ; observation de la respiration, de la conscience ; recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaires...), règles d'hygiène et de sécurité, traçabilité et transcription. - Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, expectorations). - Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement. - Observation et évaluation du risque d'atteinte à l'intégrité de la peau, notamment les escarres. <p>Recommandations pédagogiques</p> <p>L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain et permettre une compréhension globale.</p> <p>Les connaissances relatives aux paramètres vitaux doivent viser</p>

	<p>l'exactitude de leur mesure. L'identification des signes et des seuils d'alerte est approfondie et comprise en liaison avec les situations à risque. Les modalités de signalement de l'alerte en cas de risques sont développées. Les connaissances concernant les pathologies prévalentes sont en lien avec les soins à réaliser. La contribution de l'aide-soignant au raisonnement clinique partagé est traitée. L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin 2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences 3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins 4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne et en prévenant la douleur 5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation 6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation 7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser 2 – Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 3 – Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation 4 – Analyse de la qualité du soin réalisé 	<p>Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation - Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • FGSU niveau 2 • Notions de pharmacologie : <ul style="list-style-type: none"> - Les principales classes médicamenteuses, concept d'iatrogénie, modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme. - Notions sur l'oxygénothérapie. • Les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique) : <ul style="list-style-type: none"> - Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation aigüe. - Le rôle de l'AS dans les situations de soins aigües. - Définition, identification de modification de l'état de santé, évaluation de la situation clinique durant le soin. - Qualité et sécurité des soins réalisés en phase aigüe : règles d'hygiène et de sécurité, prévention de la douleur. - Prise en compte des interactions avec les différents acteurs. - La notion de parcours de soins. - Réalisation des soins : <ul style="list-style-type: none"> ○ Soins d'hygiène et de confort en phase aigüe ; ○ Prise en charge d'une personne bénéficiant d'une intervention chirurgicale ou non-invasive en collaboration avec l'infirmière ; ○ Soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie. - Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage : <ul style="list-style-type: none"> ○ Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques ; ○ Observation du patient en assistance respiratoire ; ○ Montage et entretien du matériel et réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire ; ○ Oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient ; ○ Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre ; ○ Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique ; ○ Observation des patients sous dialyse ; ○ Observation et surveillance des patients sous perfusion ; ○ Surveillance du patient porteur d'une sonde vésicale et vidange du sac collecteur ;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Lecture instantanée de données biologiques urinaires ; recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire ; ○ Soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées ; renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée ; ○ Surveillance de l'alimentation par sonde ; ○ Surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade ; ○ Pose de bas de contention ; ○ Immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions ; ○ Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination) ○ Lavage oculaire et instillation de collyre ○ Renouvellement de collecteur externe non stérile ; ○ Observation des pansements. <ul style="list-style-type: none"> - Aide aux soins réalisés par l'infirmier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable ; application de crème et de pommade ; ○ Soins aux personnes dépendantes : collaboration pour le premier lever ; ○ Soins préventifs des escarres ; ○ Soins de bouche non médicamenteux ; ○ Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique ; ○ Soins post-mortem : toilette, habillage, identification. - Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins. <p>Recommandations pédagogiques ; L'enseignement en anatomie et physiologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement général du corps humain et permettre une compréhension globale. Le rôle et la responsabilité de l'aide-soignant dans l'aide à la prise des médicaments sont traités en lien avec la responsabilité de l'infirmier. L'actualisation des recommandations en matière de règles d'hygiène, de sécurité et de confort est intégrée aux enseignements. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement 2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées 3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe 4. Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie 5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences 6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources 2 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes 3– Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace 4 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises 	<p>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements - Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie - Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention - Utiliser les aides à la manutention (matériels) - Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'installation et le déplacement des personnes <ul style="list-style-type: none"> - La physiologie du mouvement. - Les éléments constitutifs d'un déplacement : rehaussement au lit, assis-debout, couché-debout ; les différents transferts. - L'évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement. - Le choix et l'utilisation d'un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée, installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux. - Mobilisation, aide à la marche, déplacements. - Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses. ● Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour

la personne et pour le professionnel (approche théorique et pratique)

- L'identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel.
- Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain.
- Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes.
- Les accidents dorso-lombaires.
- Les différentes techniques de manutention ; Les aides à la manutention.
- Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques.
- Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques.
- Prévention des chutes.

Recommandations pédagogiques

Les conséquences du port des charges lourdes sont traitées, lors d'exercices pratiques, les positions et attitudes professionnelles correctes sont identifiées.

Le rôle de l'aide-soignant dans l'aide au déplacement et à la mobilisation est précisé en liaison avec les autres professionnels. Les règles de sécurité sont analysées au regard des situations spécifiques.

Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4
- Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5
 - Evaluation des compétences en stage

Critères d'évaluation :

- 1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée
- 2 - Conformité des modalités de recueil des données
- 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent
- 4 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser
- 5 – Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
- 6 – Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation
- 7 – Analyse de la qualité du soin réalisé
- 8 – Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources
- 9 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes
- 10 – Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace
- 11 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Compétences	Modules de formation
<p>6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale 2. Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité 3. Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l’infirmier(ère) et l’équipe pluri-professionnelle 4. Apporter des conseils à la personne et à l’entourage dans le domaine de l’éducation à la santé, de l’hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique 5. Permettre à la personne d’exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin 6. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l’institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Pertinence de l’analyse de la situation relationnelle 2 – Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage 3 – Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage 	<p>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles - Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et droits des patients : <ul style="list-style-type: none"> - Notions législatives et réglementaires ; - Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients ; - Le secret médical, le secret professionnel ; - Le consentement des patients ; - Législation et déontologie concernant l’isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients ; - Le rôle de l’aide -soignant dans l’information du patient ; - La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes. • Les techniques de communication (approche théorique et pratique) : <ul style="list-style-type: none"> - Observation ; - Entretien ; - Ecoute active et reformulation ; - Communication verbale et non verbale ; - Le jeu et l’animation ; - Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel. ; - Accueil et information de la personne et de son entourage ; - Education à la santé d’une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie ; - Participation à l’animation à but thérapeutique en collaboration avec l’équipe pluridisciplinaire ; - Participation à la démarche éthique. • Relation et communication à la personne soignée, à l’entourage et aux aidants : <ul style="list-style-type: none"> - Le développement psychosociologique de l’homme, les relations humaines, l’insertion dans la société, le lien social ; - Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ; - Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ... - Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie, démarche éthique. • Démarche d’information, d’éducation et de prévention : rôle d’information dans les domaines de l’éducation à la santé, de l’hygiène de vie courante et de la sécurité domestique. <p>Initiation à l’anglais professionnel ou à une autre langue étrangère ou régionale en fonction de la spécificité du territoire d’implantation de l’IFAS.</p>

	<p>Un approfondissement de la langue française peut également être proposé.</p> <p>Recommandations pédagogiques Les techniques de base de la communication sont développées. Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les personnes soignées. Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont analysées. Le cadre réglementaire est actualisé. L'évaluation de l'initiation à une langue n'est pas nécessaire pour la validation du bloc de compétences. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure 2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation 3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation 4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement 5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage 6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages <p>Critères d'évaluation : 1- Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 2- Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel</p>	<p>Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels <ul style="list-style-type: none"> - Transmission d'informations - Projet et objectifs de formation - Tutorat et accompagnement des personnes en formation - Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission - Evaluation des acquis <p>Recommandations pédagogiques Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p style="text-align: center;">Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des compétences en stage <p>Critères d'évaluation : 1 – Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle 2 – Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage 3 – Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage 4 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 5 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel</p>	

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Compétences	Modules de formation
<p>8- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques 2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques 3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission 4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets 5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité 6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation 2 – Pertinence de l'analyse de l'application des règles: <ul style="list-style-type: none"> - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - de traçabilité - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets 3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement 	<p>Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées - Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile - Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures - Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infection, désinfection et prévention des risques : <ul style="list-style-type: none"> - Les mécanismes de l'infection ; - Les techniques de nettoyage, de bio nettoyage, de désinfection et de stérilisation ; - Prévention des risques liés à l'infection en milieu ordinaire et en milieu hospitalier : <ul style="list-style-type: none"> o Risques d'accident d'exposition au sang o Risques infectieux dans différents milieux de soins o Les infections associées aux soins o Notions sur l'antibiorésistance - Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier : <ul style="list-style-type: none"> o Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement o Risques liés à l'utilisation de produits chimiques et modalités de protection o Commissions de vigilance o Formalités de déclaration d'accident o Rôle du comité d'hygiène et de sécurité • Règles, bonnes pratiques et recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes, ...) liées à l'hygiène et la santé environnementale - Les circuits des déchets à l'hôpital : <ul style="list-style-type: none"> o Les différents types de déchets et de contenants o Les obligations légales et réglementaires des établissements - Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits - Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits - Règles concernant l'isolement des patients - Règles concernant l'élimination des déchets y compris à domicile - Règles concernant le stockage des produits. Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels • Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels (approche théorique et pratique) : <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène quotidienne de l'environnement du patient - Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade - Prévention des infections associées aux soins par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels
<p>9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences 2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter 3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Pertinence du repérage et du traitement des anomalies 2 – Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés 3 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement des patients : règles, précautions à respecter - Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais - Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel chirurgical divers et du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques. ; les opérations et le matériel en unité de stérilisation centrale - Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec les soins aigus, en lien avec le transport des patients ; en lien avec le transport des produits et matériels (le chariot de soins ; le chariot de linge ; ...) - Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels <p>Recommandations pédagogiques L'évolution des connaissances liées à la santé environnementale est prise en compte. Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ... Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
--	---

<p>Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des compétences en stage <p><i>Critères d'évaluation :</i></p> <p>1 – Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation</p> <p>2 – Conformité de l'application des règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie ○ de traçabilité ○ liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets <p>3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement</p> <p>4 – Pertinence du repérage et du traitement des anomalies</p> <p>5 – Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés</p> <p>6 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail</p>	
--	--

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Compétences	Modules de formation
<p>10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée 2. Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité 3. Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle <p><i>Critères d'évaluation :</i></p> <p>1 – Fiabilité du recueil des données</p> <p>2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises</p> <p>3 – Qualité des transmissions</p>	<p style="text-align: center;">Module 9. – Traitement des informations</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies, - Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...) - Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques de communication écrite • Traitement des informations <ul style="list-style-type: none"> - Information et continuité des soins. - Dossier de soins : composition réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés. - Transmissions des données : fonction d'alerte, fonction de surveillance, fonction d'évaluation, analyse des situations et sélection des informations pertinentes - Informatique : notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données.

	<p>Recommandations pédagogiques</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.</p>
<p>11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention 2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles 3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer 4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel 5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées 6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques 7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation 8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs 2 - Pertinence de l'organisation de son activité 3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques 4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure 5 – Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 6 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation 	<p>Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques</p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention - Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants - Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation - Identifier les événements indésirables et les non-conformités - Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences <p>Éléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe pluri professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur - La collaboration avec l'IDE et ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins aigus - Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du travail et du travail posté - Les outils de planification des soins - Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle - Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soin pluri professionnelle - Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants - Projet de soins et projet de vie - Dispositif de coordination des prises en soins, réunions de travail institutionnels et réseaux de soins, groupes projets - Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences • Démarche qualité et gestion des risques : <ul style="list-style-type: none"> - Certification des établissements de santé - Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluriprofessionnelle - Les indicateurs qualité : signification, utilisation - Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques - Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité - Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation - Les risques sanitaires - Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ...

	<p>Recommandations pédagogiques</p> <p>La participation à des actions collectives contribuant à l'amélioration de la qualité des soins (type « chambre des erreurs », ...) est recherchée.</p> <p>Des travaux de groupe avec des étudiants d'autres filières (par exemple, étude de cas en groupe) et la mutualisation des enseignements sont recherchés.</p> <p>Les différents lieux d'exercice sont abordés : domicile, établissement hospitalier, EPHAD, ...</p> <p>Différents outils numériques permettant un apprentissage (réalité virtuelle, MOOC, serious game,...) peuvent être utilisés.</p>
<p style="text-align: center;">Modalités d'évaluation du bloc de compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des compétences en stage <p>Critères d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Fiabilité du recueil des données 2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises 3 – Qualité des transmissions 4 – Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs 5 - Pertinence de l'organisation de son activité 6 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques 7 – Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 8 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation 	

ANNEXE 2

EQUIVALENCES DE COMPETENCES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCES AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII. Les tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

DE AP : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (référentiel relevant de l'arrêté du 16 janvier 2006 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021)

BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011)

BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)

ADV F : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)

ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire")

Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016

DE AES : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; référentiel 2021)

ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019)

AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006)

Une actualisation du référentiel est prévue pour les futurs diplômés ambulanciers à compter de 2022.

Fiches parcours : les contenus de formation théorique et clinique ainsi que les modalités d'évaluation sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé.

"Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

1° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;

3° Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;

4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;

5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;

6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;

7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;

8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont définies dans ladite annexe. "

ANNEXE 3

ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	5 semaines	<p>Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé 	<p>Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions :</p> <p>Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie</p> <p>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences</p> <p>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel</p>	<p>Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ➔ Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ➔ Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ➔ Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ➔ Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	5 semaines			
C	5 semaines			
D	7 semaines	<p>Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences</p>	<p>La période D doit porter sur les 3 missions de l'AS</p>	<p>La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ➔ Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ➔ Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ➔ Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ➔ Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Annexe 4

Dispositif d'accompagnement des apprenants

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Objectifs de formation

- Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

Éléments de contenu - Modalités

- **Positionnement de l'apprenant** en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et ou entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- **Accompagnement individualisé** pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- ☑ **Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels** pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- **Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel**

Recommandations pédagogiques :

Ce module obligatoire pour tous les apprenants fait l'objet d'un projet spécifique du projet pédagogique. Les objectifs de ce module seront individualisés en fonction du positionnement au début de la formation.

Ce module doit être organisé par l'équipe pédagogique mais peut faire appel à des formateurs spécialisés sur certaines problématiques, comme la maîtrise du français. Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.

Suivi pédagogique individualisé des apprenants

Objectifs de formation

- Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

Éléments de contenu

- **Entretiens** avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- **Apport d'éléments** complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

Recommandations pédagogiques :

Ce suivi prend le relais du module API.

TPG (travaux personnels guidés)

Objectifs de formation

- Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Éléments de contenu

- Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Recommandations pédagogiques :

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut. Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés.

ANNEXE 5

Convention de stage

CONVENTION DE STAGE | AIDES SOIGNANTS @KACOMMENT§

Textes de référence :

Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, relative aux **droits des malades et à la qualité du système de santé**,

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux **conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux** et ses annexes,

Vu l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'**immunisation des personnes** mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique,

Vu le décret n°2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux **diplômes d'aide-soignant**, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires),

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la **formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant**.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de déroulement du stage dont la finalité est d'assurer l'enseignement théorique et pratique des élèves. Le stage a pour objet de concourir au développement des compétences professionnelles requises dans le cadre de la formation d'aides-soignants.

Il s'appuiera sur les objectifs de l'élève et du lieu d'accueil communiqués au préalable et négociés avec le responsable de l'encadrement du stage. La liste des élèves en stage fera l'objet d'un avenant ou mention du nom de l'élève si la convention est nominative.

ARTICLE 2 : SITUATION DE L'ÉLÈVE EN STAGE

L'élève est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, et/ou d'un tuteur de stage et/ou d'un professionnel de proximité au quotidien, pour toutes les activités liées au stage y compris celle nécessitant un déplacement hors de la structure du stage. L'élève conserve le statut d'élève et il est rattaché à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (I.F.A.S.). Il ne peut, en aucun cas, remplacer le personnel en fonction et ne perçoit aucune rémunération ou gratification.

L'élève est autorisé à sortir pour toute(s) activité(s) liée(s) à son stage et à bénéficier de toutes les activités d'apprentissage du lieu de stage s'il est accompagné et encadré.

ARTICLE 3 : MODALITÉ D'ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE

L'établissement d'accueil s'engage à ce que le service, lieu du stage, encadre l'élève. Tous les actes à risques doivent être exécutés en présence d'un infirmier. L'accueil de l'élève se fait de manière individualisée par le responsable du stage qui met à sa disposition la charte d'encadrement et le livret d'accueil, et lui donne accès aux ressources du lieu de stage.

L'élève remet les feuilles de compétences en stage et présente son portfolio au responsable du stage. L'établissement d'accueil s'engage à ce que le service, lieu de stage, participe aux évaluations réglementaires, et à faire effectuer par le service, lieu du stage, un bilan à mi stage pour un réajustement éventuel dans l'acquisition des compétences de l'élève. L'évaluation du stage de l'élève est réalisée par le tuteur de stage qui formalise la progression de l'élève dans l'acquisition des compétences après avoir demandé l'avis des professionnels de proximité et réalisé des entretiens avec le stagiaire en cours et en fin de stage. Le tuteur communique les feuilles du bilan de compétence et la feuille de présence à l'élève avant son départ du stage.

ARTICLE 4 : MOBILITÉ - HORAIRES

Les stages de 5 semaines (soit 175 heures) et le stage de 7 semaines (soit 245 heures) peuvent se réaliser sur un parcours de stage identifié par le service et validé par l'IFAS.

La durée de présence est calculée sur la base de 35 heures par semaine.

Les stages peuvent se réaliser sur 3 amplitudes (matin, après-midi et nuit si encadrement).

Une expérience de nuit est attendue durant la formation : 3 nuits maximum sur un stage de 5 semaines et 5 nuits maximum sur un stage de 7 semaines.

De même l'élève peut réaliser des week-ends (pas plus de 2 pour 5 semaines de stage) et des jours fériés. Un jour férié est équivalent à un jour de stage. Si l'élève est en stage un jour férié, cela donne lieu à récupération de cette journée.

Pour un apprentissage progressif des compétences, l'IFAS préconise une durée de 7 heures ou 8 heures.

Cependant, il peut être proposé à l'élève d'effectuer une durée journalière pouvant aller jusqu'à 12 heures maximum (temps de pause compris).

Dans toute situation, la réglementation du travail doit être respectée.

ARTICLE 5 : PRÉSENCE EN STAGE

Les stages sont obligatoires. Toute absence doit être justifiée et signalée le jour même à l'I.F.A.S. et à l'établissement d'accueil, par l'élève. Le mode de récupération des heures d'absences est décidé entre la responsable pédagogique de l'Institut et le responsable de l'organisme d'accueil. La récupération des heures d'absences en stage fait l'objet d'une négociation au cas par cas. L'élève est autorisé exceptionnellement à dépasser les 35 heures hebdomadaires dans la limite de 48 heures par période de 7 jours successifs.

ARTICLE 6 : SORTIE DE STAGE

Durant la période de stage, l'I.F.A.S. peut être amené à programmer des évaluations théoriques-pratiques de module(s), des séances d'espace de parole collectives et d'analyses de situation. Le maître de stage en est informé via la convocation à l'évaluation que l'élève lui remet. Toute sorties de stage donnent lieu à récupération d'heure.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE EN STAGE

Dès son arrivée en stage l'élève est informé du règlement intérieur ainsi que des règles et procédures visant la sécurité des personnes et des locaux et notamment des consignes en cas d'incendie. Il s'engage à respecter l'ensemble de ces consignes notamment l'interdiction de fumer dans les locaux qui reçoivent du public.

L'élève doit respecter les règles professionnelles, les droits de la personne (consentement, la dignité et le secret professionnel) et les dispositions du règlement intérieur du lieu de stage. En cas de non-respect du secret professionnel, l'élève est soumis aux sanctions prévues par la loi. L'élève s'engage à n'exécuter que des actes sur l'ordre ou avec l'accord du professionnel responsable de l'encadrement, à signaler sans délai les erreurs, oublis, au professionnel présent et à rendre compte de son travail au responsable du stage.

ARTICLE 8 : DISCIPLINE

En cas de manquement à ces obligations, le maître de stage en informe le responsable pédagogique de l'I.F.A.S. pour les suites à donner. Lorsque l'étudiant a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes soignées, le Directeur de l'Institut de Formation en accord avec le responsable du lieu de stage, peut décider de la suspension du stage de l'étudiant, dans l'attente de l'examen de sa situation par la section compétente qui doit se réunir, au maximum, dans un délai de quinze jours à compter de la suspension" (Art. 11 de l'Arrêté du 21/04/07 modifié). Un rapport motivé de la mesure prise doit être adressé sous 48 heures au responsable pédagogique de l'I.F.A.S. Avant l'envoi, le rapport doit être notifié à l'élève qui doit le signer pour accuser réception et en recevoir une copie.

ARTICLE 9 : ACCIDENT DE TRAVAIL/TRAJET - ASSURANCE

Les accidents dont peuvent être victimes les élèves sur le lieu de stage ou à l'occasion des activités de stage, et ceux survenant sur les trajets aller-retour domicile-lieu de stage et I.F.A.S.-lieu de stage, sont gérés par la caisse primaire d'assurance maladie dont dépend l'élève. L'élève a en sa possession, le protocole et la fiche interne d'accident de travail/trajet qu'il doit transmettre à l'I.F.A.S. dans les 24 heures. L'I.F.A.S. établira la déclaration (cerfa 14463*01) auprès de la caisse d'assurance maladie dont il dépend dans les 48 heures. Conformément à l'article L.412-8 du code de la sécurité sociale, l'I.F.A.S. souscrit une assurance couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile de l'élève en stage. Le stagiaire est garanti pour l'ensemble des risques couvrant la responsabilité civile tant lors du stage que des trajets occasionnés par celui-ci.: accidents corporels causés aux tiers, accidents matériels causés aux tiers, dommages immatériels.

ARTICLE 10 : VACCINATIONS

Conformément à l'Arrêté du 2 août 2013, l'élève est en règle à ce jour de ses vaccinations ; il a fourni à son entrée en formation, un

certificat médical attestant de sa couverture au regard des vaccinations obligatoires. Ce calendrier est contrôlé à l'entrée en I.F.A.S. par un médecin lié par une convention établie par l'Institut. Le non-respect du calendrier vaccinal obligatoire entraîne le report de la mise en stage ou son interruption.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION

La présente convention est conclue pour la durée du stage. Le maître de stage, peut, pour des raisons strictement organisationnelles, telles qu'une fermeture de lits, remettre en question, le lieu de stage de l'élève. Dans cette situation, le maître de stage mettra tout en œuvre pour proposer à l'élève un stage de même nature dans un autre service de son établissement. Si cela reste toutefois impossible il devra prévenir l'I.F.A.S. de la situation rencontrée. Ce cas de figure, préjudiciable au déroulement de la formation de l'élève doit rester exceptionnel. Le non-respect de l'une des clauses du présent contrat, hors cas de force majeure dûment constaté, pourra entraîner une rupture de la présente convention.

LA PRÉSENTE CONVENTION EST CONCLUE ENTRE :

- L'Institut de Formation d'Aides-soignants, représenté par @A5DIRECS, Directeur de l'Etablissement Régional de Formation des Professions Paramédicales du Groupement d'Intérêt Public des Établissements de Santé (G.I.P.E.S.) d'Avignon et du Pays de Vaucluse
- L'établissement d'accueil : @K1NOMS\$ - @K1ADR1\$ @K1ADR2\$ @K1ADR3\$ @K1CODP\$ @K1VILL\$ représenté par : @K1CIVILONGUE\$ @K1INTER\$ @K1TITRE\$ ou son représentant
- Le stagiaire : @A1CIVILONGUE\$ @MPA1NOMS\$ @MARITA1NOMF\$ @A1PREN\$ Elève Aide-Soignant(e) @A2LIBES\$

PÉRIODE DE STAGE	du @K0DATD1\$ au @K0DATF1\$ - du @K0DATD2\$ au @K0DATF2\$
DURÉE DE STAGE	@K0NBSEMAINES\$ semaines - @K0HPREV\$ heures - nuit : Oui - week-end : Oui
LIEU DE STAGE	@K2NOMS\$ - @K2ADR1\$ @K2ADR2\$ @K2CODP\$ @K2VILL\$
TYPE DE STAGE	@A7LIBES\$

LES SIGNATAIRES

ÉTABLISSEMENT DE FORMATION

Pour le Directeur du G.I.P.E.S.
et par délégation,
le Directeur de l'E.R.F.P.P. du GIPES
@A5DIRECS\$

STAGIAIRE

@MPA1NOMS\$ @MARITA1NOMF\$
@A1PREN\$

« lu et approuvé »

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Directeur de l'établissement d'accueil
ou son représentant
Date :
Signature & tampon :

SIGNATURE NUMÉRIQUE

Établissement Régional de Formation des Professions Paramédicales - G.I.P.E.S. d'Avignon et du Pays de Vaucluse

I.F.A.S. AVIGNON
740 chemin des Meinajariès - T.S.A. 88422
84907 Avignon Cedex 9
Tél. : 04 32 40 37 00 - Fax. : 01 57 67 56 80
contact.ifas.avignon@gipees.fr

I.F.A.S. APT
29 avenue Eugène Baudoin
84400 Apt
Tél. : 04 32 40 37 09 - Fax : 01 57 67 56 77
contact.ifas.apt@gipees.fr

I.F.A.S. CAVAILLON
119 avenue Georges Clémenceau - CS 50157
84304 Cavailon Cedex
Tél. : 04 90 78 85 60 - Fax : 04 90 78 85 50
contact.ifas.cavaillon@gipees.fr

Site internet www.erfp84.fr - N° agrément 93840249384 - Siret 188 437 016 00036 - Code APE 8532Z - CGRéf. : CV-003-2015



ANNEXE 6

LE PORTFOLIO : MODE D'EMPLOI

Ce document est destiné au **suivi de votre parcours de formation** et du **développement de vos compétences**.

Les objectifs principaux de cet outil sont :

- De favoriser une **analyse de votre pratique** qui conduit à la **professionnalisation**.
- De faire le **lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain**.
- De **suivre votre progression** au regard des **compétences exigées pour l'obtention du diplôme**.

Cet outil permet :

- D'effectuer un **bilan de chaque période en milieu professionnel** pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- De réaliser une **auto-évaluation des compétences acquises** permettant un échange avec votre tuteur.

Ce portfolio est organisé en plusieurs parties :

- ▢ La **présentation du Diplôme d'Etat Aide-soignant et des compétences à acquérir** (pages 3 à 7) pour identifier ce qui est attendu en fin de formation.
- ▢ La **présentation des modalités des périodes d'apprentissage en milieu professionnel** (page 8) pour expliquer l'organisation des différentes périodes du parcours de formation.
- ▢ La **présentation de l'apprenant** (page 10) pour vous permettre de présenter votre parcours scolaire et professionnel.
- ▢ Le **suivi des activités réalisées et du développement des compétences en milieu professionnel** (à partir de la page 11) à renseigner par vous-même et le tuteur
- ▢ La **synthèse des périodes en milieu professionnel**, à renseigner par le Formateur référent en institut de formation.

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, les périodes formatives en milieu professionnel sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le portfolio permet de réaliser **4 bilans de périodes formatives en milieu professionnel** que ce soit au sein ou en dehors de la structure employeur.